Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en Assemblée Générale en application des statuts et de l'article L.225-100 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société Groupe Carnivor au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 prise en application de la loi Sapin 2 et son décret d'application 2017-1174 du 18 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés institue un rapport sur le gouvernement d'entreprise élaboré par le Conseil de surveillance, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce. Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code du Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition, du fonctionnement et de la rémunération du conseil de surveillance de la Société ainsi que de ses observations sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

#### 1. Organisation de la gouvernance

#### ➤ 1.1 Le Conseil de Surveillance

### **✓** Missions

Le rôle du Conseil de surveillance est d'exercer un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportun et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la Société. Il présente à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice. Il convoque l'Assemblée Générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

#### **✓** Composition :

Le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus auxquels s'ajoutent, le cas échéant, les membres élus par les salariés et les représentants des salariés actionnaires dans les conditions prévues par la loi et sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non de la société, sont nommés par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale extraordinaire.

La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est de 6 ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle le mandat expire.

L'Assemblée Générale du 29/06/2021 a renouvelé les mandats des membres du Conseil de Surveillance arrivant à expiration.

Le Conseil de Surveillance est composé au 31 décembre 2022 de M Félix Imbert (Président), de Monsieur Denis DUMONT (Vice-Président) et de Mme Marie Rose Imbert.

## ✓ Représentation Hommes – Femmes :

Avec une femme et deux hommes au sein de son Conseil, la Société respecte les dispositions de la loi n°2011-103 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

## ✓ Etat de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Monsieur IMBERT Félix, a été rémunéré en tant que Président du Conseil de surveillance ainsi qu'en tant que Directeur des ventes dans le cadre de son contrat de travail.

En 2022, les autres membres du Conseil de Surveillance n'ont pas été rémunérés.

	Co	onseil de surveil	lance	Contrat de travail	
Membres 2021	date de nomination	fontions	rémunérations	fonctions	rémunérations
Félix IMBERT	29/06/2021	Président	12 000	Directeur des ventes	52 289
Denis DUMONT	29/06/2021	Viœ-Président			
Marie-Rose IMBERT	29/06/2021	Membre			

#### ➤ 1.2 Le Directoire

#### ✓ Missions :

Le Directoire assure la gestion de la Société, conformément à la loi et aux statuts. Il exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de surveillance.

Le Directoire définit et met en œuvre les orientations stratégiques de la Société et en contrôle la bonne exécution.

Le Directoire convoque les Assemblées Générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions

#### **✓** Composition :

Le Directoire est composé de 2 membres au moins et de cinq membres au plus, nommés par la Conseil de surveillance. Le Directoire est nommé pour une durée de six ans à l'expiration de laquelle, il est entièrement renouvelé. Les membres du Directoire sont toujours rééligibles. Les membres du Directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires ; ils sont obligatoirement des personnes physiques.

Le Conseil de Surveillance du 29/06/2021 a renouvelé les mandats des membres du Directoire arrivant à expiration.

Au 31 décembre 2022, le Directoire est composé de quatre membres nommés par le Conseil de surveillance : M. René IMBERT (Président du Directoire), M. Julien IMBERT, M. Jean Marie IMBERT et Mme Marie HYVERT-IMBERT.

#### ✓ Fonctionnement :

Le Directoire se réunit au moins une fois par trimestre et présente un rapport au Conseil de surveillance sur la marche de la société.

Lors de la clôture de chaque exercice, il lui présente aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

#### ✓ Etat de la rémunération des membres du Directoire

Les membres du Directoire ont perçu une rémunération dans le cadre de leur mandat au sein du Directoire ; ils ont par ailleurs été rémunérés dans le cadre de leur contrat de travail, au cas échéant.

Le tableau synoptique ci-dessous vous informe des rémunérations perçues dans le cadre de leur mandat, et de leur contrat de travail au cas échéant, après réintégration des avantages en nature.

		Mandat au sein	du Directo	ire	Contra	t de travail
Noms	date nomination	date fin de mandat - renouvellemen t	fontions	rémunération s après réintégration des avantages en nature	fonctions	rémunérations après réintégration des avantages en nature
René IMBERT	29/06/2021	juin-27	Président du Directoire	98 901		
Julien IMBERT	29/06/2021	juin-27	Membre	12 000	Directeur technique	79 838
Marie HYVERT- IMBERT	29/06/2021	juin-27	Membre	12 000	Cadre de publicité	54 109
Jean-Marie IMBERT	29/06/2021	juin-27	Membre	12 000		

#### 2. Mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

			René IMBERT
1	GROUPE CARNIVOR	SA à CS et Directoire	Président du Directoire
2	PROVENT-SDPR	SA à CS et Directoire	Président du Conseil de Surveillance
3	2C HOLDING	SAS	Président
4	FERME SOLAIRE DU PORCELET	SAS	Président
5	ІММОТОР	SAS	Président
6	SAPRIMEX	SAS	Président
7	SINE IMMO	SAS	Président
8	SEP ex PELIZZARI	SAS	Président de SAPRIMEX, elle-même Présidente de SEP
9	COVILIM	SAS	Président du Directoire de Groupe Carnivor, elle-même Présidente de T'RHEA, elle-même Présidente de COVILIM
10	LES ATELIERS	SAS	Président du Directoire de Groupe Carnivor, elle-même Présidente de T'RHEA, elle-même Présidente de LES ATELIERS

			René IMBERT
1	LES BOUCHERIES MERIDIONALES	SAS	Président du Directoire de Groupe Carnivor, elle-même Présidente de T'RHEA, elle-même Présidente de LES BOUCHERIES MERIDIONALES
2	LES BOUCHERIES PERIGOURDINES	SAS	Président du Directoire de Groupe Carnivor, elle-même Présidente de T'RHEA, elle-même Présidente de LES BOUCHERIES PERIGOURDINES
3	LES TERROIRS	SAS	Président de Groupe Carnivor, elle-même Présidente de TRHEA, elle-même Présidente de LES TERROIRS
	PEDAVIA	SAS	Président du Directoire de Groupe Carnivor, elle-même Présidente de T'RHEA, elle-même Présidente de PEDAVIA
,	SOCIETE D'ABATTAGE DE BRIVE	SAS	Président du Directoire de Groupe Carnivor, elle-même Présidente de T'RHEA, elle-même Présidente de SOCIETE D'ABATTAGE DE BRIVE
,	SOCIETE D'ABATTAGE DE THIVIERS	SAS	Président du Directoire de Groupe Carnivor, elle-même Présidente de T'RHEA, elle-même Présidente de SOCIETE D'ABATTAGE DE THIVIERS
,	TERRES DE CRECOLI	SAS	Président du Directoire de Groupe Carnivor, elle-même Présidente de T'RHEA, elle-même Présidente de TERRES DE CRECOLI
3	T'RHEA	SAS	Président du Directoire de Groupe Carnivor elle-même Présidente de T'RHEA
,	VIANDES DE BRESSE (ex TROPAL VIANDES)	SAS	Président du Directoire de Groupe Carnivor, elle-même Présidente de T'RHEA, elle-même Présidente de VIANDES DE BRESSE
)	VIANDES DE CORREZE	SAS	Président du Directoire de Groupe Carnivor, elle-même Présidente de T'RHEA, elle-même Présidente de VIANDES DE CORREZE
	VIANDES DU PERIGORD	SAS	Président du Directoire de Groupe Carnivor, elle-même Présidente de T'RHEA, elle-même Présidente de VIANDES DU PERIGORD
2	CARNELEVAGE	SARL	Gérant non associé
3	CARNIVAR	SARL	Gérant
1	CHIARA IMMOBILIARE	SARL	Gérant
5	CHIARA IMMOBILIARE DUE	SARL	Gérant
5	DE MONNET LA VILLE	SARL	Gérant non associé
7	IMBCO	SARL	Gérant non associé
3	IT GROUPE	SARL	Gérant
9	JUMARE	SARL	Gérant
)	NUAN'CIEL	SARL	Gérant
ı	SUP VIANDES	SARL	Gérant
2	THOMINIERE	SARL	Gérant
3	BOUSSARD NORD	SCI	Gérant
1	BOUSSARD SUD	SCI	Gérant
5	DE LA CHAPELETTE	SCI	Gérant
5	DE NEUVIC	SCI	Gérant non associé
7	PACA IMMO	SCI	Gérant
3	CARNIMPEX	SNC	Gérant

# 3. <u>Conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société avec les sociétés du Groupe</u>

En application des dispositions des articles L. 225-37-4, 2° et L. 225-68, alinéa 6 du Code de commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Nous vous précisons que le commissaire aux comptes de la Société a été régulièrement informé, en vue de l'établissement de son rapport spécial, des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le conseil.

Au cours du dernier exercice clos, il n'a pas été conclu, directement ou par personne interposée, de conventions entre les membres du directoire, les membres du conseil de surveillance, les actionnaires à plus de 10%, d'une part, et une société d'autre part, dont la Société possèderait directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

## 4. Observations sur le rapport de gestion et les comptes annuels

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels et le rapport de gestion.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Toulon, le 13 Juillet 2023.

Le Président du Conseil de Surveillance